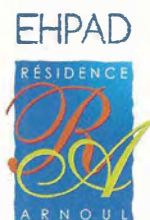


Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes



Résidence Arnoul

65, rue Montluc - 62610 ARDRES
Tél. 03 21 35 42 33 - Fax 03 21 36 24 46
Mail : ehpad-resid-arnoul-ardres@nordnet.fr

Madame, Monsieur,

Vous avez décidé de venir vivre au sein de notre EHPAD.
Nous vous souhaitons la bienvenue.

L'ensemble du personnel de l'établissement est à votre disposition pour contribuer à votre bien-être et à une vie collective harmonieuse dans le cadre d'un projet d'accompagnement personnalisé.

La direction et les équipes sont fortement impliquées dans la démarche qualité afin d'apporter aux aînés:
« De la vie aux jours et non des jours à la vie »

Le Directeur



Présentation

L'EHPAD « Résidence Arnoul » est un établissement public autonome d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Créé en 1993, proche du centre-ville d'Ardres, à proximité de l'église, de la poste, du marché et des lacs, il est géré par un Conseil d'Administration, dont le Président est Monsieur le Maire de la ville d'Ardres.

Il est accessible aux personnes de plus de 60 ans et est habilité à recevoir des personnes bénéficiant de l'Aide Sociale.

Le Directeur assure le fonctionnement de l'établissement, l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration, et le management des agents avec un cadre de santé.

L'extension architecturale récente permet désormais à la Résidence Arnoul de disposer d'une capacité d'accueil totale de 72 lits, exclusivement en chambres individuelles, soit :

- une Unité de Vie Alzheimer sécurisée de 12 résidents(es) en chambres individuelles (20 m² environ),
- 60 chambres individuelles en EHPAD (58 chambres en hébergement permanent dont 2x2 chambres communicantes, et 2 chambres en hébergement temporaire).

Six lieux de vie constituent l'ensemble de l'établissement :

- Les Marronniers : L'unité de vie Alzheimer située au rez-de-jardin
- Les Tilleuls au rez-de-chaussée,
- Le Grand Lac au rez-de-chaussée,
- Les Bastions au rez-de-chaussée,
- Les Carmes à l'étage,
- La Poterne à l'étage.

Un patio, une pergola, des bancs, des fauteuils vous attendent dès les premiers beaux jours jusqu'aux belles journées d'automne.

Dans l'enceinte, un parking visiteurs et personnel (places réservées).



Modalités de fonctionnement

L'admission : L'accueil administratif est ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

Un dossier de demande d'admission en EHPAD (Cerfa n° 1473201) (partie administrative et médicale) devra être complété et remis à l'établissement. La direction encourage les familles et les bénéficiaires à visiter la structure avant la demande d'admission. À l'issue de la visite de pré-admission et après avis du médecin coordonnateur, l'admission est prononcée par le directeur, en fonction des places disponibles. Un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement sont alors établis.

Le dossier de demande d'Aide Sociale et la liste des pièces à fournir sont à retirer au CCAS de la mairie du lieu de résidence.

Une priorité est donnée aux personnes originaires de la commune et des communes avoisinantes.

Les frais de séjour

Ils se décomposent de la manière suivante :

- Le tarif hébergement,
- Le tarif dépendance.

Les tarifs sont fixés annuellement par le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais sous forme d'arrêté. Les frais de séjour sont facturés à terme échu pour les bénéficiaires de l'aide sociale et d'avance (le premier de chaque mois) par les bénéficiaires « payants ».

► Les aides existantes

Sachez qu'en fonction de vos ressources, il peut vous être accordé :

- l'ALS (Allocation Logement Sociale).
- l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie, dépendance).
- l'Aide Sociale est versée par le Conseil Général du Pas-de-Calais pour financer le séjour moyennant 90 % des ressources.

Toutes ces aides sont soumises aux conditions de ressources.

Notre équipe reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire concernant l'obtention de ces aides et allocations.

Les modalités financières, ainsi que les conditions de révision et de facturation, sont définies dans le Contrat de séjour. Les tarifs journaliers en vigueur sont annexés au même contrat de séjour.

La vie à la Résidence Arnoul - les prestations

► La chambre

La Résidence met à la disposition de ses résidents des chambres individuelles bénéficiant toutes de :

- salle de bains adaptée avec douche, lavabo et w.-c.,
- mobilier (lit médicalisé, armoire, chevet et fauteuil),
- prise de téléphone,
- prise de télévision,
- système d'appel-malade pour renforcer la sécurité.

La chambre peut être personnalisée par le résident, dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité. Un état des lieux est établi.

Les couples peuvent être accueillis dans deux chambres individuelles communicantes au sein de la structure.

L'unité de vie Alzheimer *Les Marronniers* est sécurisée au moyen de digicodes et d'un interphone. Deux petits salons confortables sont répartis dans l'unité pour l'accueil des visiteurs.

► La surveillance médicale

L'établissement est doté d'un personnel soignant qualifié.

L'équipe :

- un médecin coordonnateur,
- un cadre de santé,
- IDE,
- AS/AMP
- auxiliaire de soins en gérontologie (ASG)
- ASHQ
- un temps de psychologue.

Elle effectue le suivi des prescriptions du médecin référent que vous avez choisi, sachant que les médecins autorisés à exercer dans la résidence

se sont engagés à respecter nos protocoles de soins. Une personne de confiance peut être désignée, elle vous aidera à prendre une décision liée à un traitement ou à un acte chirurgical.

Doté d'un système d'appel-malades, tout résident peut joindre de jour comme de nuit les professionnels de l'établissement.

Les animations

La Résidence propose, chaque jour, avec l'aide d'un personnel dédié à l'animation et d'une animatrice sociale, diverses activités telles que : jeux de société, film, documentaire, revue de presse, gymnastique douce, ateliers mémoire, pâtisserie, peinture et chant. Ces activités se déroulent dans une salle d'animation polyvalente dédiée, spacieuse et conviviale. Une borne musicale et ludique est également en place.

L'unité UVA propose, dans un espace détente et relaxation, des activités à visée thérapeutique de type Snoezelen, en stimulant et exploitant quotidiennement les 5 sens. Des activités spécifiques sont communes à l'EHPAD et UVA notamment la sortie au marché d'Ardres.

Des échanges avec les écoles de la ville, les autres EHPAD de la région, les équipes de bénévoles, les animateurs extérieurs, maintiennent le résident dans un environnement social et ludique. Les anniversaires sont fêtés avec l'ensemble des résidents de l'établissement.

Les sorties collectives pour lesquelles une contribution financière peut parfois être demandée, sont encadrées par un personnel compétent et dynamique. La Résidence Arnoul dispose de véhicules de transport lorsqu'il s'agit de sorties se déroulant sur la région.

Le courrier

Distribué en mains propres, vers 11 h. Vos envois affranchis peuvent être déposés au secrétariat. Le journal local est gracieusement mis à disposition pour le résident sur simple demande.



Le culte

La pratique des différents cultes est possible. La visite d'un représentant de votre culte est possible sur demande auprès des membres de notre équipe.

Une célébration ou une messe est proposée une fois par mois selon les disponibilités du prêtre, dates affichées à l'entrée.

L'esthétique, la coiffure

Un salon de coiffure est à disposition de coiffeuses et coiffeurs professionnels.

Des esthéticiennes peuvent également y opérer. La charge financière de ces prestations doit être assumée par le résident sans pouvoir engager la responsabilité de la résidence.

Les résidents de l'UVA peuvent se faire coiffer et recevoir des soins esthétiques par des professionnels, au sein de leur unité, dans la salle « bien-être ».

Le linge

Le linge hôtelier est fourni par l'établissement.

La liste du trousseau est remise à l'admission. Les vêtements du résident seront marqués à ses nom et prénom, par le service lingerie moyennement une participation financière.

Ils seront ensuite entretenus par celui-ci, à l'exception du linge délicat (exemple : les types Damart) qui sera entretenu par la famille ou un prestataire extérieur. Dans ce dernier cas, les frais restent à la charge du résident.

Nous rappelons qu'il est interdit de laver du linge dans le lavabo de la chambre et de l'y faire sécher.

► Restauration

La plus grande attention est apportée aux repas dans l'établissement. Préparés sur place par une équipe compétente, ils sont à la fois servis dans la salle à manger de l'EHPAD et dans celle de l'UVA.

Les résidents donnent leur avis quant aux menus par l'intermédiaire de la Commission des menus. Les régimes médicalement prescrits et les aversions alimentaires sont respectés. La restauration intègre également les usages confessionnels par des menus de substitution.

Des repas à thèmes sont également proposés chaque mois.

Famille ou amis peuvent déjeuner avec le résident sous certaines conditions. Une table d'hôte est prévue dans une salle dédiée.

En cas de déjeuner à l'extérieur, le résident en informera le secrétariat.

► Les sorties

En EHPAD : le résident est libre d'aller et venir dans la résidence.

En cas de sortie hors de l'établissement, il est nécessaire d'informer le personnel de votre destination afin de pouvoir vous aider le cas échéant. Dans le cas de désorientation, certaines restrictions seront apportées par l'équipe soignante et la direction.

En UVA : Les sorties du résident sont obligatoirement accompagnées par un membre du personnel, la famille ou la personne de confiance.

► Les visites

Les visites sont libres, toutefois, elles sont recommandées à partir de 11 h et jusqu'à 18 h. Pour l'UVA, les visiteurs utiliseront l'interphone pour accéder à la structure sécurisée.

► Les animaux

La résidence n'accepte pas les animaux. Lors d'une visite, les animaux sont autorisés, sauf dans la salle à manger et sur les lits. Ils ne doivent présenter aucun danger pour les résidents.

► La télévision et le téléphone

Chaque chambre dispose de prises téléphone et télévision. Nous attirons l'attention sur la possibilité que l'utilisation intempestive de cette installation par toute autre personne que le résident, ne pourrait impliquer la responsabilité de l'établissement.

Votre téléviseur doit avoir moins de 5 ans et vous devez disposer d'une assurance responsabilité civile (RCP).

► Sécurité des biens et des personnes

Biens : l'établissement, ouvert à tous, ne peut garantir vos valeurs et espèces. Déposez-les auprès du Trésorier de la commune, sachant que la récupération totale ou partielle ne pourra être effectuée qu'aux heures d'ouverture de la Trésorerie.

Sur demande, vous pouvez disposer d'un petit coffre à code installé dans votre chambre. Vos prothèses sont également sous votre contrôle.

En cas de vol, perte ou casse, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée qu'en cas d'implication avérée.

Personnes : en cas de forte chaleur, la résidence dispose de deux salles climatisées au sein de l'EHPAD, et deux en UVA. En outre, le plan bleu peut, à tout moment, mobiliser l'ensemble des acteurs quotidiens dans la gestion de crise sanitaire, épidémique ou autre.

Pour assurer la sécurité, des contrôles d'identité peuvent être effectués par le personnel. Les portes de la Résidence sont fermées de 21 h à 7 h ; une équipe de soignants assure la surveillance de nuit. Des dispositifs de sécurité sont également installés dans la résidence : bips appel malade, détecteurs incendie, extincteurs, portes coupe-feu, ascenseurs asservis.

Lisez les consignes affichées et suivez, en cas de sinistre, les consignes du personnel qui a été formé pour faire face à ces circonstances.

Il est strictement interdit de fumer au sein de la structure. Le jardin est à la disposition des fumeurs.

Il est également prohibé d'amener au résident de l'alcool et des médicaments extérieurs à la dernière prescription médicale, tout problème constaté engagerait la responsabilité de son auteur.

Encadrement professionnel

Les personnels sont soumis à un ensemble de règles parmi lesquelles :

- secret des informations personnelles et médicales,
- interdiction de recevoir, de la part de résident (article 209 du Code civil), tout pourboire ou don d'objet. Cette disposition ne s'applique pas aux établissements, associations qui peuvent recevoir dons ou legs dont notamment « Le Jardin des Anciens ».
- Respect de l'intégrité du résident, notamment la Résidence rappelle que tout fait de malveillance ou de maltraitance commis à autrui est passible de sanctions disciplinaires et/ou judiciaires.

L'ensemble de ces règles est repris dans le règlement intérieur des personnels de l'établissement.



Règlementations diverses applicables

Le résident peut avoir communication de son dossier médical directement ou par l'intermédiaire d'un médecin. Il peut également en avoir copie, le coût de reproduction étant à sa charge. La désignation d'une personne de confiance est aussi un droit que nous vous demandons de formaliser, en acceptation ou en refus, lors de votre admission.

En cas de litige entre le résident et l'établissement, vous pouvez obtenir la médiation d'une personne qualifiée

Conseil de Vie Sociale

Il est composé de résidents, de représentants des résidents, de membres du personnel et de l'organisme gestionnaire de la structure. Il se réunit trois fois par an. Sa compétence, consultative, s'exerce sur tous les domaines relatifs au quotidien (repas, animations, sorties...) ainsi qu'à certains aspects exceptionnels tels que le règlement de fonctionnement, tarifs, travaux...

N° ALMA France en cas de maltraitance : 3977
N° Conseil Général : 03 21 21 63 67
N° ARS : 03 62 72 77 00

LES BOUCLES DE ZOËE
Coiffure à domicile
Rendez-vous et renseignements
06 27 92 00 25
Coupe : dame, homme, enfant
Couleur • Mèches • Permanente
Chignon • Brushing
Rendez-vous les lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi

CONTRÔLE TECHNIQUE GUINOIS
63, rue A. Briand (Route de Calais)
62340 GUINES
☎ 03 21 85 78 39

AUTOVISION
N° agrément
S 062F 064
S 062F 094

ADRÉSIS CONTRÔLE TECHNIQUE
165, rue de Monluc
62610 ARDRES
☎ 03 21 35 94 60

www.autovision.fr

ARDRESIS VIDÉO SERVICES
DÉPANNAGE VENTE et INSTALLATION
• Téléviseurs : LCD, PLASMA • Antenne • Satellite
• Accessoires audio, vidéo et alarme personnelle
visiter mon site www.ardresisvideo.com
Didier CHOQUET
291, route d'Ardres AUTINGUES
03 21 85 55 10 - 06 80 73 59 26
9h-12h
14h-18h
Atelier ouvert le matin de 9h à 12h

Directeur de la publication rédactionnelle :
Directeur de l'Établissement

© Tous droits réservés. La reproduction des logos, dessins, illustrations, plans est interdite. Ils sont la propriété de l'éditeur qui se réserve les droits de reproduction. L'établissement bénéficiaire de cet ouvrage est toujours supposé posséder les droits de reproduction des textes, œuvres d'artistes, cartes et photographies qu'il confie à l'éditeur à fin de reproduction. En conséquence, l'éditeur décline toute responsabilité résultant de leurs publications dans cette plaquette.